

UTILISATION

Dispositif avertisseur destiné à être posé dans les tranchées à une distance de 200 à 300 mm au dessus de l'ouvrage à signaler.

Norme NF P 98-331 Chaussées et dépendances - tranchées : ouverture, remblayage, réfection.

Norme NF P 98-332 Règles de distances entre les réseaux enterrés et règles de voisinage entre les réseaux et les végétaux.



les  de la gamme

Grillage avertisseur qui prévient de la présence d'un ouvrage enterré, permet d'identifier la nature de l'ouvrage et de préciser son orientation.

CONDITIONNEMENT

Emballage unitaire opaque :
Rouleaux de 25 et 100 mètres



Caractéristiques techniques

Dimensionnelles : conforme à la norme NF EN 12613
Matière : Polyoléfine mono orientée - **Tenue des couleurs** : résistance au noircissement par le sulfure d'ammonium - **Tenue aux micro-organismes** : conformément à la norme EN ISO 846 - **Résistance à la traction mécanique** : $R_r > 300 \text{ N}$ - **Simulation d'ouverture de fouille** : élément visible $> 200 \text{ mm}$ à la fouille et au godet.

Longueur 25 m

désignation	Ø (mm)	réf.	long. (m)	palette (ml)
■ EUREK	30	09062520	25	1800
■ EUREK	30	09082520	25	1800
■ EUREK	30	09102520	25	1800
■ EUREK	30	09142520	25	1800

Longueur 100 m

■ EUREK	30	60062540	100	6000
■ EUREK	30	60082540	100	6000
■ EUREK	30	60102540	100	6000
■ EUREK	30	60142540	100	6000

Codes Couleurs :

Electricité	■
Télécom	■
Gaz	■
Eau	■



La marque NF atteste la conformité au référentiel de certification NF 113 et aux normes indiquées.

Les caractéristiques certifiées sont : la résistance mécanique - la tenue de la couleur - les caractéristiques visuelles de signalisation.